

Changement de cap pour nos ordures ménagères

Depuis sa création le SICTOM Velay Pilat enfouit les ordures ménagères des 24 communes de son territoire à Saint-Just Malmont dans un site de stockage dédié et entièrement géré par la collectivité.

La nouvelle réglementation relative à l'enfouissement des déchets (Arrêté du 15 février 2016) manifestement destinée à proscrire l'enfouissement, rend tout simplement inenvisageable la construction de nouveaux casiers. En effet, les investissements nécessaires seraient considérables et non pertinents. Le site aurait pu être exploité pendant environ 6,5 ans mais la création d'un nouveau casier engendrerait un coût de 4,5 millions d'euros auquel il conviendrait d'ajouter le coût de construction d'une station d'épuration afin de traiter in situ les jus provenant des déchets (lixiviats).

D'autre part, la loi de transition énergétique prévoit d'augmenter de manière très conséquente la fiscalité relative à l'enfouissement avec comme ambition une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 65 €/T à l'horizon 2025. Au regard des investissements disproportionnés par rapport à la durée d'exploitation, le SICTOM a donc dû envisager une alternative pour le traitement de ses ordures ménagères. Suite à l'appel d'offre lancé à l'automne 2018, l'entreprise ALTRIOM a été retenue pour le traitement des Ordures Ménagères et l'entreprise VACHER pour le transport.



Le site de Saint-Just Malmont continuera toutefois son activité en accueillant les déchets des industriels non dangereux ainsi que les encombrants et les gravats des déchetteries.

La plateforme de compostage des déchets verts et le stockage du bois traité sera également maintenus.

En plus, le site accueillera également un quai de transfert permettant le chargement et déchargement des ordures ménagères qui seront dès le 1^{er} février 2019 transportées et traitées par ALTRIOM à Polignac (43).